



*Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.*

## QUESTION

### Article 28 : Question

<sup>1</sup> Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;

de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

<sup>2</sup> Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

<sup>3</sup> Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

<b>Date du dépôt auprès du bureau</b>	Jeudi 14 novembre 2024
<b>Auteur/e de la Question</b>	Sailien Lionel
<b>Sujet/titre</b>	<b>Quelles mesures la commune de Val de Bagnes compte-t-elle prendre, seule ou en coordination avec TMR, pour améliorer l'offre en stationnement pour vélos aux gares, quantitativement (nombre de places) et qualitativement (places sécurisées, couvertes et pratiques) ? A quel horizon des améliorations sont-elles planifiées ?</b>
<b>Description</b>	<p>Plusieurs citoyens m'ont informé de vols de vélos ou vélos à assistance électrique aux gares TMR situées sur ou à proximité de la commune de Val de Bagnes. Dans son plan directeur de la mobilité, la commune de Val de Bagnes s'est notamment fixée l'objectif de "favoriser la mobilité douce entre les villages et en complémentarité avec les transports publics et les infrastructures touristiques".</p> <p>Pourtant, force est de constater que l'offre en stationnement pour vélos aux gares TMR d'Etiez et de Sembrancher ne répond pas aux besoins actuels et futurs, tant en termes quantitatifs (nombre de places) que qualitatifs (sécurisation contre le vol, protection contre les intempéries, accessibilité, prise en compte des vélos dits "spéciaux" comme les vélos-cargos ou avec une charrette pour enfants. Ce déficit d'infrastructures de stationnement pour vélos adaptées constitue un frein au développement de la pratique du vélo et à l'usage des transports publics.</p>
	  
	Support non-adapté à Etiez      Gare de Sembrancher      Lampadaire Etiez




*A remplir par le/la signataire :*

Sailen Lionel

\_\_\_\_\_  
Nom, Prénom

\_\_\_\_\_  
Signature

*A remplir par le Président du CG*

Déposé le :

\_\_\_\_ 14.11.24 \_\_\_\_

date

\_\_\_\_\_  
Signature